

« J'en pense qu'on y arrivera avec de la pédagogie »

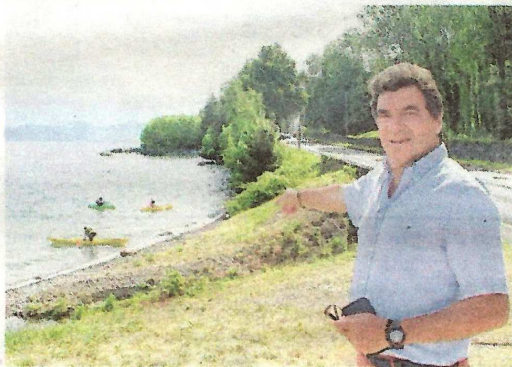
« Il faut une vraie volonté politique. Que les maires s'emparent du problème. » A Publier, Gaston Lacroix milite aux côtés de l'association "Le lac pour tous" afin de libérer la servitude de marchepied entre le parc Maxima et le Pré Curieux. C'est aujourd'hui l'un des points noirs du littoral lémanique (voir carte).

Des belles demeures bordent la côte publiéraine « dont plusieurs sont vides 11 mois de l'année », complète le maire de la commune. « Il n'y a pas de vrais problèmes physiques pour passer. Par exemple au niveau de l'hôtel Beau-Séjour il y a certes des ronces mais ça peut se régler sans souci. Plus loin on

tombe également sur un petit muret. Tout cela ne représente pas de gros obstacles. »

La première des difficultés, c'est de convaincre les propriétaires d'ouvrir un passage sur leur terrain. « Avec la maison de l'Emir, ça risque d'être compliqué et long car il nous faut déjà trouver quelqu'un avec qui discuter ! C'est tout le paradoxe parce que c'est une propriété où l'accès est complètement dégagé puisque l'on se retrouve dans un parc », explique Gaston Lacroix.

Pour ce faire, l'élu et les services de l'Etat, la DDT, vont « monter un courrier en commun », adressé aux différents propriétaires concernés. « On



L'ambition à l'avenir serait de pouvoir relier Evian à Thonon par les bords du lac.

leur explique qu'il y a une loi à respecter et on espère qu'ils seront prêts à en discuter. Si ce n'est pas le cas, on ouvrira une action en justice. La loi c'est la loi. »

Mais Gaston Lacroix reste

optimiste. « Je pense qu'on y arrivera avec de la pédagogie. Ces personnes ont décidé d'habiter une belle région et ils doivent laisser l'opportunité à chaque promeneur d'apprécier eux aussi notre littoral. »

« Personne n'a le droit de vous empêcher de passer »

Les membres de l'association du Lac pour tous s'activent depuis cinq ans afin de rendre public le contour du lac. « Nous voulons encourager la protection du littoral et les déplacements doux le long du Léman », déclare Jean-Luc Crochet, le secrétaire de l'association. « Après, on ne veut pas une autoroute de piétons au bord du lac matin et soir. Il faut bien préserver certaines zones. Avoir une continuité en acceptant des contournements qui ne doivent pas être systématiques », précise le président Jean-Paul Lugrin.

Un travail colossal a été effectué pour lister les différents points de blocage et répertorié les accès ouverts « dont personne n'avait connaissance ».

Il a fallu échanger avec les différents propriétaires pour leur expliquer la nécessité de libérer la servitude de marchepied : « On veut surtout éviter l'opposition entre marcheurs et riverains. Il n'y a jamais eu d'altercation. La plupart



Pour l'association, le plus gros point de blocage se situe entre Corzert et le port des pêcheurs de Rives.

des gens jouent le jeu. Et dans le cas où le propriétaire ne veut pas qu'on passe, on fait demi-tour, on constate, on lui écrit en lui rappelant la loi et on envoie une copie à la préfecture », détaille Jean-Paul Lugrin.

Un respect mutuel qui est in-

dispensable comme le rapcas où le propriétaire ne veut pas membre de l'association. « Attention, c'est une servitude de passage. Vous ne pouvez pas vous installer, pique-niquer. Mais personne n'a le droit de vous empêcher de passer. »

Et le promeneur peut avoir une utilité inattendue... « Par exemple, il y a eu une tentative de cambriolage sur Anthy, constatée par quelqu'un qui était sur la servitude de marchepied ! La personne a prévenu la police. »